

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du 7 février 2022

Délibération n° CP-2022-1165

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Rillieux-la-Pape

Objet : Rénovation et extension de l'usine de production d'eau potable de la Pape - Individualisation partielle d'autorisation de programme

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Eau et déchets

Rapporteur : Madame Anne Groperrin

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 64

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 21 janvier 2022

Secrétaire élu(e) : Monsieur Jérôme Bub

Affiché le : mardi 8 février 2022

Présents : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, M. Boumertit, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, M. Camus, M. Charmot, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Dromain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, M. Kabalo, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, M. Marion, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

Commission permanente du 7 février 2022**Délibération n° CP-2022-1165**

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Rillieux-la-Pape

Objet : Rénovation et extension de l'usine de production d'eau potable de la Pape - Individualisation partielle d'autorisation de programme

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Eau et déchets

La Commission permanente,

Vu le rapport du 19 janvier 2022, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales.

I - Rappel du contexte

Le lac des eaux bleues, situé entre le canal de Miribel au nord et le canal de Jonage au sud, est utilisé pour l'alimentation en eau potable de la Métropole de Lyon. L'eau y est prélevée pour être traitée à l'usine de la Pape, implantée à 2 km à l'ouest, en rive droite du canal de Miribel, sur la Ville de Rillieux-la-Pape. Mise en service en 1989, l'usine de la Pape dispose d'une capacité théorique de traitement de 150 000 m³/jour. L'ensemble constitue ainsi la seconde ressource en eau potable du Grand Lyon et le principal secours du champ captant de Crépieux-Charmy qui couvre à lui seul plus de 90 % des besoins de l'agglomération.

Or, depuis plusieurs années, une dégradation progressive de la qualité de l'eau du lac est constatée (eutrophisation). Ce phénomène entraîne d'importantes difficultés d'exploitation de l'usine de la Pape dont la chaîne de traitement ne s'avère, aujourd'hui, plus adaptée. À ce jour, l'usine de la Pape n'est plus en mesure d'assurer la production d'une eau de qualité conforme en période estivale, ni sa fonction de secours à pleine capacité.

En parallèle, le schéma général d'alimentation en eau potable mené par la Métropole s'est attaché à étudier différents scénarios de sécurisation de l'approvisionnement en eau.

L'élaboration de ces différents scénarios a permis de mettre en évidence :

- la nécessité de conserver la ressource actuelle que constitue le lac des eaux bleues. La reconquête de la qualité des eaux du lac passant également par la mise en œuvre d'un plan d'actions en cours d'élaboration,
- la place importante de l'usine de la Pape dans le dispositif de diversification de la ressource à partir des eaux du lac des eaux bleues bien entendu mais potentiellement et, à plus long terme, à partir d'autres ressources (telle que la Saône).

II - Objectifs

Le projet de rénovation de l'usine de la Pape a pour objectif de :

- disposer d'un secours immédiatement disponible en cas de problème rencontré sur le champ captant de Crépieux-Charmy et contribuer ainsi à l'objectif général de sécurisation de la ressource,
- contribuer à l'objectif général de diversification de la ressource inscrit au schéma général d'alimentation en eau potable de la Métropole,
- produire une eau respectant les exigences réglementaires de qualité,
- disposer d'une infrastructure durable, s'inscrivant dans la stratégie générale d'alimentation en eau potable de la Métropole et répondant à un certain nombre de critères environnementaux.

III - Description du projet

Le projet consistera à construire de nouveaux ouvrages de traitement de l'eau brute en complément des installations existantes jugées en bon état, à réhabiliter certaines parties d'ouvrage et à en supprimer d'autres.

Sur la base des études de faisabilité menées, les principes généraux d'aménagements seraient les suivants :

- l'étage actuel de filtration, jugé pérenne et adapté sera conservé, de même que la post-ozonation (action bactéricide) qui assure la désinfection de l'eau avant distribution,
- un nouveau bâtiment sera construit afin, notamment, d'assurer en amont une double clarification des eaux brutes et permettre de disposer d'une eau de qualité compatible avec le bon fonctionnement des filtres,
- les ouvrages actuels d'ozo-flottation (procédé visant à capter les matières flottantes), non adaptés à la qualité actuelle des eaux du lac, seront démolis.

L'usine rénovée devra être en capacité de produire 150 000 m³ d'eau par jour en cas d'indisponibilité du champ captant de Crépieux-Charmy. Les ouvrages qui seront construits seront compatibles avec une éventuelle évolution de l'usine en vue du traitement de l'eau à partir d'autres ressources que le lac, telle que la Saône par exemple.

L'enveloppe financière prévisionnelle des travaux qui seraient réalisés par l'intermédiaire d'un marché de conception-réalisation, est à ce stade estimée à 39 900 000 € HT, soit un coût total du projet estimé à 46 000 000 € HT.

IV - Individualisation d'autorisation de programme

À ce stade, une individualisation partielle est demandée permettant de financer les dépenses relatives aux études préalables complémentaires, aux missions de préparation et suivi du marché de conception-réalisation, à l'établissement des dossiers réglementaires et aux autres frais de maîtrise d'ouvrage.

Les besoins en financement sont ainsi estimés à 2 500 000 € HT sur le budget annexe des eaux ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Approuve le projet d'amélioration et de rénovation de l'usine de la Pape sur la Ville de Rillieux-la-Pape.

2° - Décide l'individualisation partielle de l'autorisation de programme globale P20 - Eau potable pour un montant de 2 500 000 € HT en dépenses à la charge du budget annexe des eaux répartis, selon l'échéancier prévisionnel suivant en dépenses :

- 210 000 € HT en 2022,
- 420 000 € HT en 2023,
- 410 000 € HT en 2024,
- 480 000 € HT en 2025,
- 480 000 € HT en 2026,
- 500 000 € HT en 2027 et au-delà,

sur l'opération n° 1P20O9140.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

| |
|---|
| Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20220207-275544-DE-1-1 Date de télétransmission : 8 février 2022 Date de réception préfecture : 8 février 2022 |
|---|